

Réunion riverains Travaux de la rue Saint-Jacques

26 août 2026



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE



Cofinancé par
l'Union européenne



1. Introduction



Pierre-Yves Dupuis

Échevin des Voies publiques et de la Mobilité



Charlotte Déom

Échevine du Développement économique et commercial



Stéphanie Scailquin

Échevine de l'Urbanisme et de la Transition écologique

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



Sommaire

1. Introduction
2. Mesures d'accompagnement pour les commerçants
3. Végétalisation du centre-ville
4. Mesures d'accompagnement pour les livraisons
stationnement
5. Phasage des travaux
6. Informations et communication

1. Introduction

Pierre-Yves Dupuis



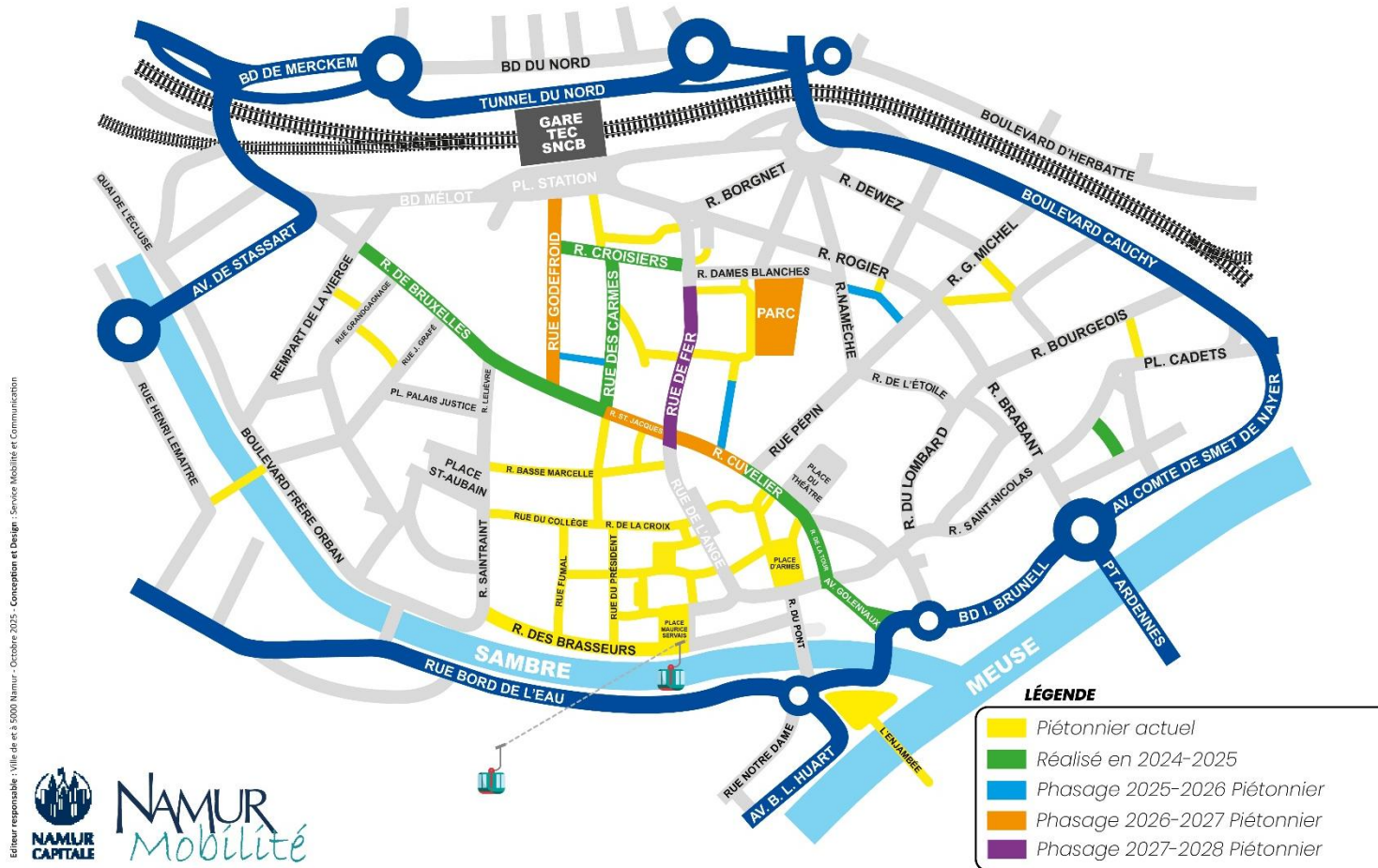
1. Introduction – Décision d'agrandissement du piétonnier



- Accès sécurisé, confortable et convivial aux commerces : notamment pour les familles, les PMR et les personnes âgées ;
- Se différencier des autres centres-villes ;
- Conduire à une meilleure qualité de vie des habitants (air et bruit), rendre le centre-ville plus attractif pour les habitants ;
- Participer à la lutte contre le réchauffement climatique (mobilité douce, aménagement « d'espaces verts », plantations)

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

1. Rappel du planning général



■ Terminé : rue de Bruxelles, axe Golenvaux – Tour – Cuvelier, rue des Croisiers, rue des Carmes, rue Ponty

■ 2026 : venelle des Capucins, venelle Evelyne Axell, espace Cité des Métiers

■ 2026 – 2027 : Parc des Dames Blanches, rue Saint-Jacques, rue Cuvelier et rue Godefroid

■ 2027 – 2028 : Rue de Fer et 4 coins

1. Travaux de la rue Saint-Jacques

A la fin du chantier, les principes généraux d'utilisation de la zone piétonne seront les suivants :

- **Accessibilité garanties 24h/24 et 7j/7 pour les parkings privés**
- **Heures d'ouverture pour les chargements-déchargements** : de 5h à 7h30, de 9h à 11h30 et de 17h30 à 20h
- Pas de possibilité de stationner
- Contrôle des entrées (caméra automatique ANPR) après la réouverture des tronçons

1. Travaux de la rue Saint-Jacques

- Les propriétaires ou locataires d'un emplacement de stationnement hors voirie peuvent bénéficier de deux accès permanents gratuits via un seul chemin d'accès, en accord avec le service Gestion du Stationnement;
- Les personnes disposant d'une carte Personne à Mobilité Réduite (carte PMR) résidant/domiciliées au sein du piétonnier peuvent bénéficier de deux accès permanents gratuits via un seul chemin d'accès, en accord avec le service Gestion du Stationnement;
- Les personnes de 70 ans et plus résidant/domiciliées au sein du piétonnier peuvent bénéficier de deux accès permanents gratuits sur base d'un certificat médical attestant d'un problème de mobilité via un seul chemin d'accès, en accord avec le service Gestion du Stationnement ;
- Les personnes résidant/domiciliées au sein du piétonnier peuvent bénéficier de deux accès gratuits sur base d'un certificat médical émanant d'un médecin spécialiste attestant d'un problème de mobilité et ce, pendant la durée couverte par le certificat.

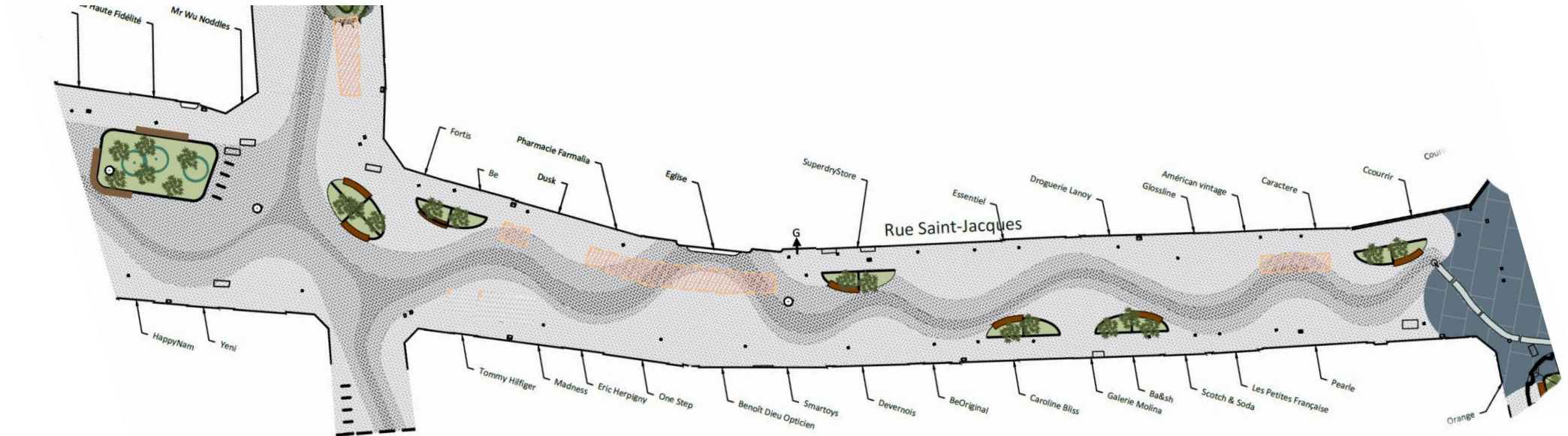
Sont assimilés aux riverains et peuvent bénéficier des mêmes accès aux mêmes conditions :

- Les personnes disposant d'une carte PMR;
- Les personnes de 70 ans et plus sur base d'un certificat médical attestant d'un problème de mobilité;
- Les personnes malades sur base d'un certificat médical émanant d'un médecin spécialiste attestant d'un problème de mobilité.

Si ces personnes fréquentent un établissement scolaire ou tout autre lieu de travail ou de bénévolat implanté dans une zone piétonne.

1. Travaux de la rue Saint-Jacques

- Aménagement de plain-pied, en pavés de béton : trois teintes – effet de vague
- 6 bacs de plantation comprenant des arbustes et des plantes vivaces
- Installation d'une cuve de 2m³ pour la pompe à eau des 4 coins
- 9 arceaux vélos
- 7 bancs
- 4 poubelles auto compactrices



1. Travaux de la rue Saint-Jacques



1. Travaux de la rue Saint-Jacques



2. Mesures d'accompagnement pour les commerçants

Charlotte Déom

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



2. Attractivité

- Disponibilité pour écouter, échanger et répondre aux préoccupations
- Soutien aux commerçants avec un accompagnement actif
Commerces accessibles avec des aménagements évolutifs en fonction des travaux
- Communication claire et une écoute attentive. Transparence et fluidité dans les échanges
- Collaboration avec Namur CentreVille



2. Mesures d'accompagnement - Commerçants

- **Aides financières communales de 5.000 € pour les commerces et professions libérales dont la rue ou portion de rue est en travaux et une prime par adresse postale.** Formulaire à introduire à la cellule attractivité urbaine et dynamique urbaine.
- **Exonération de l'ensemble des taxes et redevances** communales pour les commerçantes et commerçants dont la rue ou portion de rue est en travaux c'est-à-dire ouverte.
 1. Taxe égouts
 2. Taxe déchets
 3. Taxe enseigne

Cette exonération se fait une fois lors de l'année civile la plus impactée par les travaux.

- **Exonération des redevances liées à l'occupation commerciale du domaine public.**
- **Aides financières régionales : 7.000 € pour commerce/entreprise < 10 travailleurs.**



3. Végétalisation du centre-ville

Stéphanie Scailquin

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



3. Objectif de végétalisation du centre-ville

Objectif

La végétalisation du centre urbain fait partie intégrante de notre politique d'adaptation au changement climatique. Au-delà de tous les aménagements végétaux nécessaires pour désimperméabiliser les sols, les arbres nous rendent de multiples services et sont garants de notre bien-être physique et psychique.

- **Amélioration de la qualité de l'air** en fixant certains polluants
- **Stockage du carbone et production d'oxygène**
- Diminution de la température en **luttant contre les ilots de chaleur urbains** (plusieurs degrés d'écart qui se font particulièrement ressentir lors des canicules)
- **Préservation et restauration de la biodiversité** en offrant le gîte et le couvert
- **Infiltration/régulation des eaux pluviales**
- Amélioration de la **qualité paysagère** et **mise en valeur du patrimoine** urbain
- Création de **lien social** avec de nouvelles **zones d'ombrage**



3. Objectif de végétalisation du centre-ville



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



3. Végétalisation de sa façade

Végétaliser sa façade à l'aide d'une plante grimpante

Installation de plantes grimpantes le long d'un mur de façade bordant le domaine public => autorisation préalable du Collège communal

En pratique :

- Un guide de bonne pratique disponible en ligne
- Un formulaire de demande sur le E-guichet
- Une opportunité: l'emplacement de plantation sera directement intégré dans le cadre du chantier



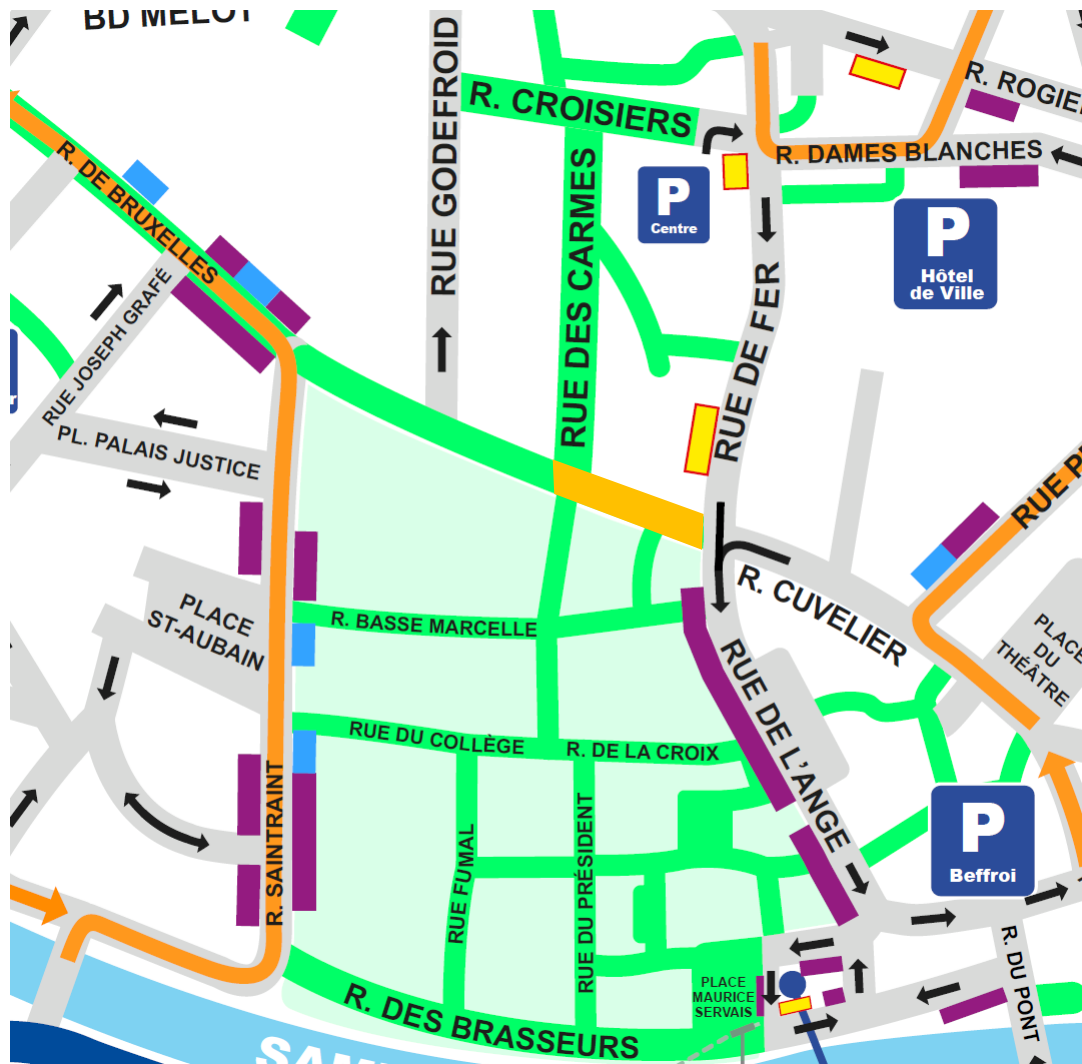
4. Mesures d'accompagnement pour les livraisons

Pierre-Yves Dupuis

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



4. Mesures d'accompagnement - Livraisons



- Zone de livraison rue de Fer
- Livraison depuis la zone piétonne aux heures d'ouverture du piétonnier
- Livraisons possibles depuis la rue de Fer et Ange sans gêner la circulation
- Les commerces restent accessibles durant toute la durée du chantier
- Durant les Fêtes de Wallonie, la rue sera rendue accessible et sécurisée pour les piétons

5. Phasage des travaux

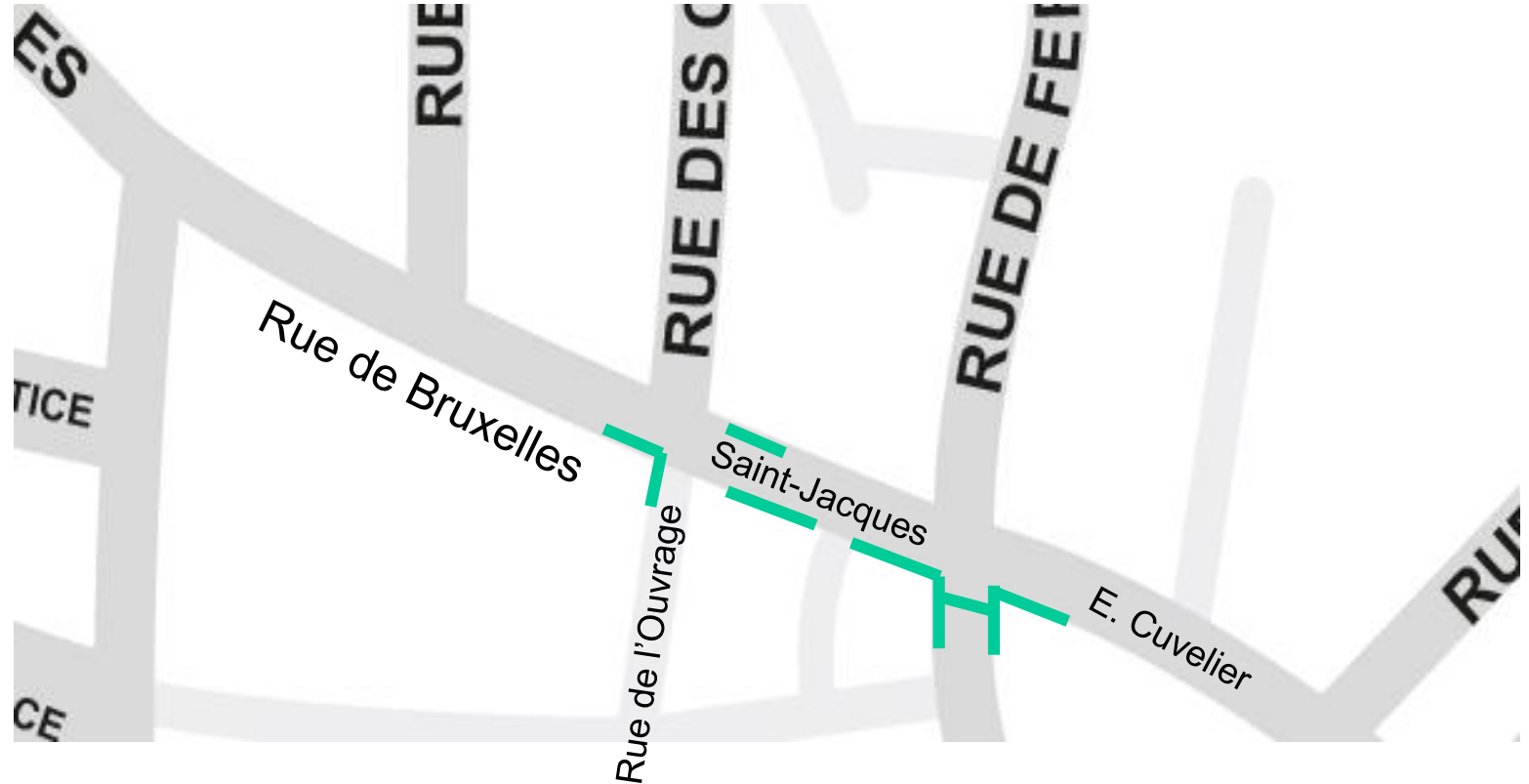
Benoit Daniel (Val Terra)



5. Travaux de la rue Saint-Jacques

Pose d'impétrants

- Electricité (ORES)
- Fibre optique VOO



5. Technique utilisée

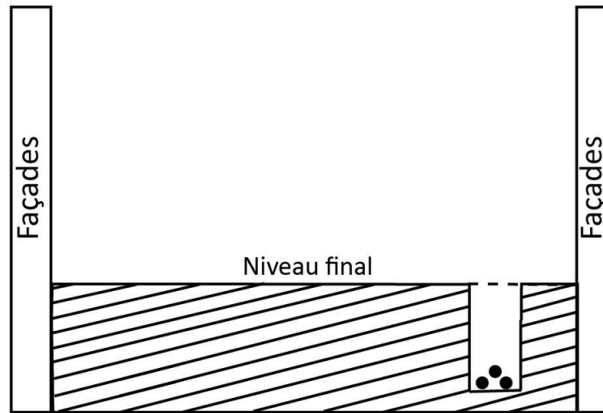
1. Installation des impétrants – creusement de tranchées – en cours

- Nouveau câblage électrique (ORES) et introductions dans chaque immeuble

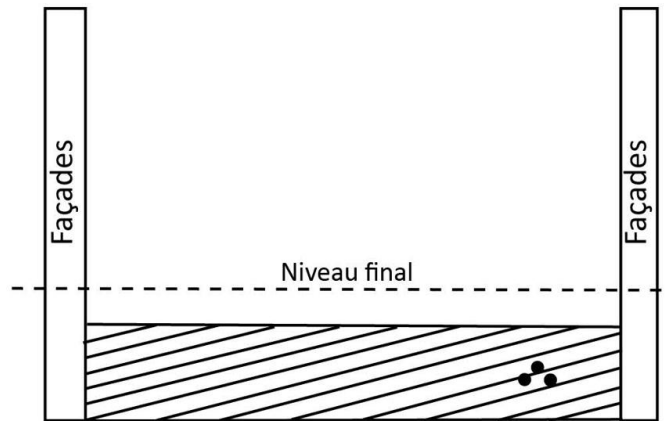
2. Aménagement de voirie – 95 jours ouvrables (soit 5 mois)

- Terrassement du coffre
- Remplacement des avaloirs et raccordements des descentes d'eaux
- Placement d'une sous-fondation en empierrement
- Placement d'une fondation en matériaux stabilisés
- Pavage
- Mobilier urbain et signalisation (bacs de plantation, poubelles, bancs, arceaux, signalisation)

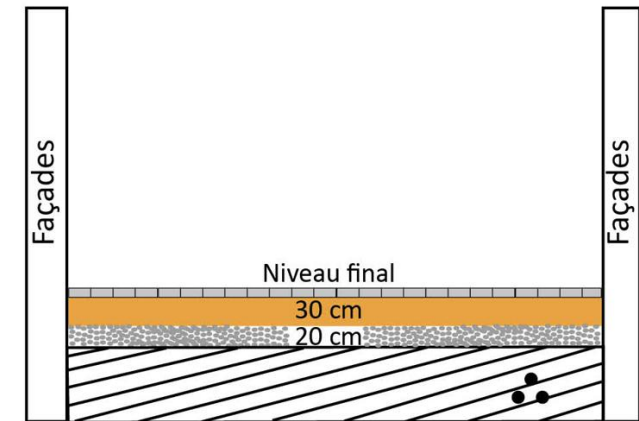
5. Technique utilisée



1) Réalisation de tranchées en bordure de voirie dans les trottoirs pour placer les différents impétrants (électricité, fibres optiques)



2) Décaissement de l'ensemble de la largeur de la voirie à -63 cm



3) Pose de la sous-fondation, de la fondation et réalisation du pavage final (pavé béton)



5. Déviation de la circulation

Situation actuelle



Après la pose des impétrants



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

6. Informations et communication

Nicolas Nederlandt (Ville de Namur)



6. Concertation – Réunion de chantier



Participation aux réunions de chantier : 1X semaine le jeudi à 8h30 - Relais des demandes

pietonnier@ville.namur.be – 0476 83 18 88

Les personnes qui participent aux réunions :

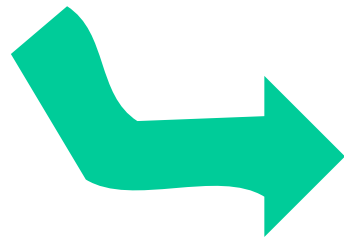
- Riverains ? En recherche de candidat.e.s
- Commerçant.e.s
- Eglise Saint-Jacques
- Ilon Saint-Jacques
- Namur CentreVille
- Ville de Namur : relais newsletter



6. Information et communication

www.pietonnier.namur.be

Abonnez-vous à la newsletter travaux



Encore des questions ?



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

**Merci pour votre participation
et votre écoute**